



Siège social : MAIRIE-23250 SOUBREBOST
Secrétariat : Route de La Souterraine – BP 27 –
23400 MASBARAUD-MERIGNAT

Délibération n° 2011/12/06

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE
BOURGANEUF-ROYERE DE VASSIVIERE**

SEANCE DU 07 DECEMBRE 2011

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
48	48	40

DATE DE LA CONVOCATION

29 novembre 2011

L'an deux mille onze, le 7 décembre, à dix huit heures, le Conseil Communautaire de Bourganeuf-Royère, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes, commune de Saint Dizier Leyrenne sur la convocation en date du 29 novembre 2011, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ETAIENT PRESENTS :

MM SIMON-CHAUTEMPS, BOUEYRE, JOUHAUD, RIGAUD, COULON, CHAPUT, ARTHUR, LALANDE, FLOIRAT, MICHAUD, LEGROS, CHABROUX, ROYERE Joël, CHAUSSADE, MEUNIER, GUILLAUMOT, ROGERS, PEROT, SCAFONE, COUSSEIROUX, CUISSOT, RABETEAU, CADROT, MEYER, CALOMINE, MONNIER, LAIGNEAU, MERLYNCK, LEFAURE, LABORDE, TIXIER

Mmes SPRINGER, BATTISTON, JOUANNETAUD, SALADIN, COULAUD, CHENEVEZ, PATEYRON, LECLERC

Suppléants : SZCEPANSKI

Suppléantes :

Excusés : Mme CHAUVAT-POUGET, CAPS, BATTUT
MM PAMIES, LAKROUF, PATEYRON J.Louis

Procuration de Madame Marie-Hélène CHAUVAT-POUGET à Madame Marthe PATEYRON
Procuration de Madame Michèle BATTUT à Monsieur Jean CADROT

OBJET : Adhésion de la Communauté de Communes au dispositif PRIG 2011 - 2013 en faveur de l'amélioration de l'habitat ancien

Le Président rappelle :

- que depuis 1999 l'habitat demeure un axe fort du projet de développement du territoire de la Communauté de Communes.
- les deux précédents programmes d'amélioration de l'habitat ancien menés par la Communauté de Communes depuis 2004, l'OPAH de revitalisation rurale, d'avril 2004 à mars 2009 et le PRIG, de septembre 2009 à Décembre 2010 qui ont permis d'aider au total :
 - 328 logements de propriétaires occupants, pour 3.3 millions d'euros de travaux hors taxes engagés et 1.2 millions d'euros de subventions distribuées,
 - 113 logements locatifs, pour 4.243 millions d'euros de travaux hors taxes engagés et 1.624 millions d'euros de subventions distribuées.

Il rappelle que malgré l'absence de programme opérationnel en 2011, la Communauté de Communes a fait le choix de toujours accompagner les propriétaires dans leurs projets de travaux, en maintenant le poste d'animation habitat, en apportant un concours financier aux travaux en complément des subventions ANAH et en apportant un concours financier au PACT Creuse pour la réalisation de missions d'ingénierie exigées par l'ANAH.

Il explique que les partenaires régionaux de l'habitat ont mené depuis 2010 une réflexion pour élaborer une nouvelle génération de PRIG [Programme Régional d'Intérêt Général, en faveur de l'amélioration de l'habitat ancien], en cohérence avec les objectifs nationaux de l'ANAH et de l'Etat, qui a créé un Fond d'Aide à la Rénovation Thermique des logements (FART), très fortement recentrés vers les propriétaires occupants, en territoires ruraux, et vers l'incitation à la réalisation de travaux significatifs liés aux économies d'énergie.

Aujourd'hui, les partenaires financiers (ANAH, Etat, Conseil Général de la Creuse, Conseil Régional du Limousin) sont en mesure de proposer à la Communauté de Communes d'adhérer à un nouveau programme PRIG en faveur de l'amélioration de l'habitat ancien, pour la période 2011 – 2013.

Le champ d'intervention du PRIG 2011 – 2013 portera sur les priorités suivantes :

- Adaptation des logements occupés par des personnes âgées et / ou handicapées,
- Amélioration des performances énergétiques des logements,
- Eradication de l'habitat indigne et traitement des logements très dégradés,
- Résorption de l'habitat vacant.

La mise en œuvre du PRIG 2011 – 2013 sera formalisée par une convention d'animation signée par le Président de la Communauté de Communes, le Délégué de l'ANAH en Creuse, le Préfet, le Président du Conseil Régional et le Président du Conseil Général, dont la durée de validité ne pourra dépasser le 31 décembre 2013.

La convention d'animation indiquera les engagements de chacun des partenaires signataires, au titre de l'animation du dispositif et des financements de l'opération et engagements complémentaires, ainsi que les objectifs quantitatifs prévisionnels de réhabilitation.

Les objectifs quantitatifs d'amélioration de logements fixés par l'ANAH pour la Communauté de Communes de Bourganeuf-Royère de Vassivière sont les suivants :

Thématique	2012	2013	Total
Précarité énergétique – propriétaires occupants	30	30	60
Traitement des logements insalubres – propriétaires occupants	3	3	6
Traitement des logements insalubres – logements locatifs	4	4	8
Adaptation des logements aux personnes âgées ou handicapées	5	5	10
Total	42	42	84

Au regard de l'intérêt économique et social d'une telle opération et considérant les enjeux actuels du logement et de l'habitat, notamment socio-environnementaux de plus en plus prégnants : précarité énergétique et économies d'énergie en général, logement indigne, politique de logement durable, populations aux revenus les plus modestes, ainsi que l'impact sur le tissu économique local généré par les projets de travaux,

Au vu de cet exposé, et après en avoir débattu, le Conseil Communautaire :

- Approuve le principe d'adhésion de la Communauté de Communes au dispositif PRIG 2011 – 2013 présenté,
- S'engage à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour l'animation du dispositif PRIG 2011 – 2013, dans la limite des capacités financières de la Communauté de Communes,
- Autorise le Président à signer la convention qui sera proposée avec les représentants de l'ANAH, de l'Etat, du Conseil Général de la Creuse, du Conseil Régional du Limousin, et tout document se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré les jour et mois et an que dessus,
A Bourgneuf, le 08 décembre 2011
Pour copie conforme
Le Président,

Jean-Claude MICHAUD